

L'an 2014, le vendredi 26 septembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 19 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ, F BRICOUT, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME et JM TORDOIT

Procurations : E PISKULA et D URBANIJA respectivement à JM TORDOIT et TH WALEMME.

Absente excusée : F COGNET

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 67,88 € à la coopérative scolaire en remboursement de fournitures achetées pour le compte de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

LAME DE DENEIGEMENT

Afin de procéder au déneigement des artères communales et éventuellement de désenclaver la commune, il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'achat d'une lame de déneigement. Celle-ci serait apposée sur un tracteur appartenant à un agriculteur de la commune pour effectuer ce travail.

Après contacts, Monsieur le Maire propose l'achat d'une lame de 3 mètres à la société EV10 PRO basée à Solesmes pour un montant de 5 200,00 € HT.

Il conviendra également de rédiger une convention avec l'agriculteur concerné en l'occurrence l'EARL VAILLANT « LES QUATRES SAISONS » convention dans laquelle seront stipulés :

- le coût horaire d'intervention à savoir 60€00 ht
- le paiement par la commune des frais relatifs à l'installation hydraulique de la lame sur le tracteur John Deere Type 7810 à savoir : 316,64 € ht
- les différentes modalités d'intervention et d'assurance

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à rédiger et à signer cette convention.

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT DE GAZ DU SIDEC

L'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, qui imposera aux communes de mettre en concurrence les fournisseurs de gaz puis d'électricité.

Cette obligation de mise en concurrence s'applique :

- dès le 1^{er} janvier 2015 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200Wh/an
- dès le 1^{er} janvier 2016 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30Wh/an.

A cet effet, le bureau du SIDEC prépare un groupement d'achat de commandes de gaz naturel qui sera ouvert à tous les acheteurs publics à compter du 1^{er} janvier 2015 et qui évoluera vers les achats d'électricité à l'horizon 2016.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer pour une adhésion à ce groupement d'achat du SIDEC qui jouera le rôle de coordonnateur dans les différents appels d'offres et dans les parties administratives de ces modifications à venir.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à remplir toutes les démarches en vue de cette adhésion

REVERSEMENT DE LA TCFE A LA COMMUNE PAR LE SIDEC

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le reversement à la commune de la Taxe sur le Consommation Finale d'Electricité par le SIDEC selon les modalités définies au comité syndical.

AVENANTS AUX CONTRATS

Suite à des modifications à apporter aux contrats, Mr le Maire propose aux conseillers municipaux les avenants ci-dessous :

GROUPAMA : Intégration dans le contrat VILLASUR du module Portakabin, destinée à la 6^{ème} classe
BUREAU VERITAS: Avenant relatif à l'ouverture du Point Chaud pour la vérification des installations électrique avec attestation du Consuel : 300€ht

Avenant relatif à l'ouverture du Point Chaud avec attestation de vérification initiale des installations électriques : 220€00ht

FULL INCENDIE : Achat et remplacements d'extincteurs suite à la visite de contrôle annuelle : 794€ht

ECOLE CONNECTEES

Dans le cadre de cette opération qui vise à faire profiter les écoles du milieu rural des avantages du Très Haut Débit, l'école de Carnières fait partie des établissements scolaires qui ont été retenus. Pour ce faire il convient de connecter le site scolaire, c'est dans ce cadre qu'un appel d'offre a été lancé par l'état.

La société WIBOX propose ainsi un abonnement offrant :

L'internet en illimité avec un débit jusqu'à 20 méga

Le matériel de réception satellitaire mis à disposition gratuitement

Une durée d'engagement de 12 mois

Pour un abonnement de 75 euros.

Les membres du conseil municipal autorisent la commune à prendre en charge cet abonnement sachant que les frais d'installation d'un montant de 400€ sont pris en charge par l'état à hauteur de 320€ et de 80€ par l'association de Parent d'élèves.

La séance est levée à 22h15